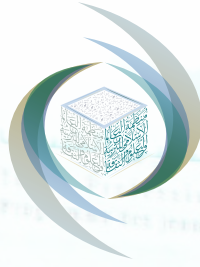




برنامج المهنيين الشباب
Young Professionals Program
Programme des jeunes professionnels



إيسيسكو
ICESCO

ANNONCE DE LANCEMENT DES CANDIDATURES

La deuxième édition

L'Organisation du Monde Islamique pour l'Éducation,
les Sciences et la Culture (ICESCO)

annonce

l'ouverture aux candidatures pour le programme :

Les jeunes professionnels

édition

2025-2027





Nom du programme : Programme des jeunes professionnels

Référence de l'annonce : ICESCO-YPP-2025



Lieu : Organisation du Monde Islamique pour l'Éducation, les Sciences et la Culture (ICESCO), pays du siège (Rabat - Royaume du Maroc)



Durée du contrat : 24 mois



Objectif du programme :

Ce programme permet aux jeunes compétences du monde islamique de bénéficier d'une période de formation professionnelle au sein de l'un des secteurs, départements ou centres de l'Organisation.



Conditions de candidature :

Le candidat doit :

- Être détenteur de la nationalité de l'un des États membres de l'ICESCO;
- Être âgé de 35 ans maximum à la date d'ouverture aux candidatures;
- Être titulaire d'au moins une licence ou d'un diplôme équivalent dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture ou autre domaine relatif au travail de l'Organisation;
- La maîtrise de l'une des langues de travail de l'organisation (anglais, arabe, français) est requise ; la maîtrise de deux langues est préférable.



Durée du programme :

- Le programme dure 24 mois, à partir de la date de signature du contrat.



Procédures de candidature au programme :

- Remplir le formulaire de candidature disponible sur le site web de l'organisation et sur ses pages de réseaux sociaux;
- Joindre à la candidature le curriculum vitae rédigé dans l'une des trois langues de travail de l'Organisation (arabe, français et anglais);
- Joindre à la candidature les copies des diplômes obtenus (au moins le diplôme de licence);
- Joindre à la candidature une photocopie de la pièce d'identité personnelle et de l'acte de naissance;
- Les candidats passeront un examen en écrit et un entretien à distance.





Procédure d'admission :

- Les candidats retenus seront nommés en vertu d'une décision du Directeur général.
- La Direction générale conclut des contrats avec les jeunes professionnels admis dans le programme pour une durée de 24 mois.
- Il sera procédé au transfert des candidats retenus et non résidants au pays du siège pour commencer le travail.
- Le jeune professionnel s'engage à se présenter de manière continue et régulière au siège de l'Organisation jusqu'à la fin de sa formation professionnelle.



Avantages et indemnités :

- Les jeunes professionnels sont nommés en vertu d'un contrat relatif à ce programme qui définit leurs droits et devoirs.
- En plus de l'allocation mensuelle, les jeunes professionnels bénéficient d'indemnités mensuelles de transport. À cela s'ajoute l'indemnité de logement pour les jeunes professionnels non résidants au pays du siège.
- L'Organisation prend à sa charge le coût du billet d'avion (aller et retour) des jeunes professionnels non résidants au pays du siège.
- Les jeunes professionnels bénéficient d'un système d'assurance maladie et d'assurance contre les accidents du travail, conformément au règlement intérieur de l'Organisation.

Date limite d'envoi des candidatures : 28 Février 2025

Pour davantage d'informations, veuillez télécharger le Programme des jeunes professionnels.

Pour tout renseignement, veuillez contacter l'adresse électronique suivante : ypp.info@icesco.org

Les demandes incomplètes ou non conformes aux conditions susmentionnées ne seront pas traitées.

Règlement du
Programme
des jeunes
professionnels



JOIN US !



انضموا إلينا



REJOIGNEZ-NOUS

